

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2012



SOMMAIRE

1- Caractéristiques techniques du service assainissement	6
1.1. Présentation du territoire desservi	7
▪ Population actuelle	7
▪ Population future	7
1.2. Présentation du service	8
▪ Compétences du service	8
▪ Patrimoine	8
▪ Objectifs	9
1.3. Mode de gestion du service	9
▪ La Régie Assainissement	9
▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles	10
▪ Les règlements du service assainissement	10
▪ La commission assainissement	11
▪ Le personnel	11
1.4. Zonages d'assainissement	12
▪ Zonages d'assainissement communaux	12
▪ Carte d'agglomération	12
▪ Les branchements au réseau de collecte	13
1.5. Descriptif par commune	14
▪ ALBI	15
▪ ARTHES	16
▪ CAMBON D'ALBI	17
▪ CARLUS	18
▪ CASTELNAU de LEVIS	19
▪ CUNAC	20
▪ DENAT	21
▪ FREJAIROLLES	22
▪ LABASTIDE-DENAT	23
▪ LE SEQUESTRE	24
▪ LESCURE D'ALBIGEOIS	25
▪ MARSSAC-SUR-TARN	26
▪ PUYGOUZON	27
▪ ROUFFIAC	28
▪ SAINT-JUERY	29
▪ SALIES	30
▪ TERSSAC	31
1.6. Resultats de fonctionnement 2012	32
▪ Fonctionnement des postes de relevage	32
▪ Contrôles et interventions sur réseaux et postes	34
▪ Les ouvrages d'épuration	35
▪ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	36
▪ Les volumes traités	37
▪ Production et valorisation des boues	40
▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	41
1.7. Service Public d'Assainissement Non Collectif	43
▪ Mise en œuvre du service	43
▪ Activité du service	43
▪ Répartition des 130 contrôles de conception déposés et validés sur les installations :	43
▪ Répartition des 114 contrôles de réalisation conformes sur les installations nouvelles :	44
▪ Répartition des 150 diagnostics réalisés en 2012 (1er contrôle de bon fonctionnement) sur les installations existantes :	45

▪ Répartition des diagnostics en fonction de leur classement depuis le commencement de la campagne en 2007	46
▪ Répartition des 118 dossiers subventionnés par l'agence de l'Eau Adour Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif	46
2- Tarification de l'eau et recettes du service	47
1.8. Prix du Service Assainissement Collectif	48
▪ Le prix du service collecte	48
▪ Le prix du service traitement	49
▪ Les taxes	49
▪ Montants Assainissement factures en 2012 pour un volume de 120 m ³	49
1.9. Prix du Service Assainissement Non Collectif	50
1.10. Coûts du service et recettes associées	52
▪ Assainissement collectif	52
▪ Assainissement non collectif	52
3- Indicateurs de performance	53
3.1. Service public de l'assainissement collectif	54
▪ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	54
▪ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)	54
▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)	54
▪ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	55
▪ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)	55
▪ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	55
▪ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	56
▪ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)	56
▪ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	56
▪ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	56
▪ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	57
▪ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)	57
▪ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)	57
▪ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	58
▪ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)	58
▪ Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1)	59
3.2. Service Public de l'Assainissement Non Collectif	59
▪ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	59
▪ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)	60
4- Investissements et travaux de financement	61
4.1. Montants financiers	62
▪ Assainissement collectif	62
▪ Assainissement non collectif	62
4.2. Travaux 2012 – Projets 2013	63
▪ Principales réalisations de l'année 2012	63
Annexes	66

2004-2013 : 9 ans de compétence assainissement communautaire

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.

La compétence assainissement a été initialement transférée (délibération du 17 février 2004) comme compétence facultative de la communauté d'agglomération, de façon partielle, conformément à un choix politique d'intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, tout en laissant aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « *réseaux structurants et unités de traitement* » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} mai 2004.

Du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a concrétisé son engagement par la création de 23 km de réseaux structurants permettant ainsi le raccordement de 7 communes (Le Séquestre, Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Cunac, Puygouzon, Cambon) à Albi, avec le renforcement des réseaux de transport (secteur Bondidou et de la Mouline à Albi) et enfin la mise aux normes par une reconstruction complète de la station d'épuration de la Madeleine.

C'est pour atteindre cet objectif affirmé que l'agglomération, à travers sa compétence assainissement, a développé ces 7 premières années sa maîtrise d'ouvrage sur des projets d'investissement d'envergure (30 millions d'euros HT) pour permettre, une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24 kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées de la Madeleine.

En 2005, dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué, après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, sur le transfert de la compétence « *assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif* » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2005.

Parallèlement au contrôle de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement individuel règlementaires, le SPANC a lancé depuis 2007 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2009, les élus du grand albigeois ont recherché les meilleures voies pour conforter la vocation d'aménagement et de développement de l'agglomération et permettre la mise en œuvre des services et des actions tels que souhaités dans son projet de territoire.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est ainsi engagée dans une nouvelle étape de renforcement de ses compétences avec la prise en compte de la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le 1^{er} juillet 2010, l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération en régie à autonomie financière entre officiellement en application.

Le 3 juillet 2012 des tarifs harmonisés pour les frais forfaitaires de branchement, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) et les redevances proportionnelles au m³ rejeté (hormis pour 5 communes) ont été adoptés par le conseil communautaire.

1- Caractéristiques techniques du service assainissement

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au total **17 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

La commune de Rouffiac ne dispose pas à l'heure actuelle de réseau collectif d'assainissement, ni de système de traitement ; elle dépend uniquement du service d'assainissement non collectif.

■ Population actuelle

La population totale de l'agglomération est celle relevée lors du recensement de l'INSEE de 2010, soit 83 180 habitants.

La population totale desservie **par le réseau public d'assainissement** est évaluée à **69 976 habitants** et la **population totale** dépendant du **service d'assainissement non collectif** est évaluée à **13 204 habitants**.

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2012	Estimation de la population assujettie à l'assainissement collectif		
			2010	2011	2012		2010	2011	2012
ALBI	51 181	26 400	23 520	23 667	23 852	90,35%	46 276	46 468	46 635
ARTHES	2 521	1 196	948	950	1004	83,95%	1 966	1 998	2 043
CAMBON d'ALBI	1 970	864	430	500	522	60,42%	1 016	1 171	1 184
CARLUS	678	297	58	58	55	18,52%	134	136	135
CASTELNAU de LEVIS	1 562	652	176	175	175	26,84%	421	416	416
CUNAC	1 586	636	481	502	504	79,24%	1 199	1 251	1 256
DENAT	724	348	143	163	167	47,99%	320	344	346
FREJAIROLLES	1 351	544	234	238	244	44,85%	575	604	607
LABASTIDE-DENAT	382	175	70	70	72	41,14%	154	158	159
LE SEQUESTRE	1 597	750	609	638	654	87,20%	1 370	1 401	1 415
LESCURE	4 288	2 169	1 445	1 664	1710	78,84%	3 369	3 287	3 323
MARSSAC	2 986	1 541	1 164	1 279	1311	85,07%	2 314	2 619	2 646
PUYGOUZON	3 010	1 385	894	923	932	67,29%	1 957	1 998	2 004
ROUFFIAC	585	249	0	0	0	0,00%	0		0
SAINT-JUERY	6 920	3 779	3 349	3360	3366	89,07%	6 132	6 152	6 163
SALIES	799	303	289	295	295	97,36%*	761	777	777
TERSSAC	1 040	529	374	439	442	83,55%	815	864	867
TOTAL	83 180	41 827	34 184	34 946	35 307	84,41%	68 779	69 644	69 976

■ Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **98 516 habitants en 2020**.

La population future **desservie** est évaluée par les communes à **77 729 habitants en 2020**, et celle

dépendant **du service d'assainissement non collectif à 20 787 habitants** d'après les projections des différents schémas directeurs d'assainissement communaux.

1.2. PRESENTATION DU SERVICE

▪ Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le service assainissement exerce donc les compétences suivantes :

- ✓ ***l'assainissement non collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2006** : contrôles obligatoires, conseils ; les compétences d'entretien et de réhabilitation ne sont pas exercées actuellement ;*
- ✓ ***l'assainissement collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2010** : collecte (branchements, réseaux et postes de refoulement) et traitement (systèmes de traitement des eaux usées) ;*
- ✓ ***l'assainissement des eaux pluviales, depuis le 1^{er} janvier 2010** : collecte (branchements, réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).*

Le service assainissement s'exerce en 2012 sur :

- ✓ **17 communes** soit une population de **83 180 habitants** regroupés en **35 308 abonnés à l'assainissement collectif** et **4963 abonnés à l'assainissement individuel**.

▪ Patrimoine

Après le transfert de total des compétences communales, on dénombre en 2012 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **66 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires
- ✓ **396 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatif dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **197 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatif
- ✓ **73** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou).
- ✓ **6** déversoirs d'orage répartis sur les communes : Arthès, Le Séquestre, Saint-Juéry et Albi
- ✓ **15** systèmes d'épuration **dont 2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **99 560 EH**

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 963** installations existantes d'assainissement individuel.

▪ Objectifs

La mutualisation des moyens techniques et financiers permet, entre autres :

- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés
- ✓ le diagnostic de réception des travaux neufs et de réseaux existants anciens
- ✓ la réalisation des contrôles de branchements
- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante
- ✓ la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées
- ✓ la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration
- ✓ la réalisation des contrôles pour l'assainissement individuel des installations nouvelles (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère Industriel et Commercial (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes.

Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Le premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, appelé diagnostic, réalisé de 2007 à 2011, a été confié sur appel d'offres à un prestataire privé : la société Veolia Eau.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service d'assainissement collectif est géré directement, en régie à autonomie financière, sauf pour Marssac-sur Tarn, dont le contrat de délégation de service se termine le 30 juin 2012.

▪ La Régie Assainissement

L'objet de la régie est d'assurer l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- accueil du public et gestion administrative des usagers ;
- maîtrise d'ouvrage, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- exploitation, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;
- service public d'assainissement non collectif, pour le contrôle règlementaire des installations individuelles.

▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie.

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil de communauté de la communauté d'agglomération assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du Conseil d'exploitation de la Régie assainissement

Le conseil d'exploitation se compose de 24 membres, dont 3 membres extérieurs représentant le respectivement les institutions, les entreprises, les usagers. Il fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement et réponses aux besoins des usagers du service.

Le président de la communauté d'agglomération prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La directrice de la régie (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

▪ Les règlements du service assainissement

Le règlement du service d'assainissement collectif communautaire a été révisé suite à l'extension des compétences de la communauté d'agglomération le 2 février 2010 puis le 3 juillet 2012 pour intégrer la nouvelle participation au financement de l'assainissement collectif.

Il permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la de l'Albigeois.

Le règlement du service assainissement non collectif a été adopté par le conseil communautaire en date du 28 mars 2006 et révisé le 27 mars 2007 en raison du changement du mode de facturation

aux usagers et a été révisé le 3 mai 2011 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés du 30 octobre 2009).

Ces deux règlements se substituent, le cas échéant, aux règlements d'assainissement communaux.

▪ **La commission assainissement**

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.

La commission se réunit 2 fois par trimestre et fait l'objet d'une forte participation.

Elle supervise à titre consultatif l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi que les orientations techniques et financières à soumettre en bureau et en conseil communautaire.

▪ **Le personnel**

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2012 de 20 agents, répartis comme suit :

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

✓ **Direction (1 poste)**

- 1 directrice

✓ **Accueil du public - Gestion administrative et comptable (2 postes)**

- 1 rédacteur
- 2 adjoints administratifs

✓ **Maîtrise d'ouvrage : Programmation et suivi des travaux et des prestataires ; suivi des branchements (4 postes)**

- 1 ingénieur, 2 techniciens, 1 agent de maîtrise

REGIE D'EXPLOITATION

✓ **Exploitation des réseaux et des systèmes de traitement (6 postes)**

- 2 agents de réseau assurant, le suivi des curages, des travaux de réparations, les contrôles de conformité, les relevés de terrain
- 2 équipes composées d'1 électromécanicien et d'1 agent d'exploitation pour le suivi de fonctionnement, l'entretien et la maintenance des postes de relevage et des petits systèmes de traitement

✓ **Exploitation de la station d'épuration de la Madeleine - Albi (5 postes)**

- 1 chef de station, 1 technicienne adjointe au chef de station, 1 automaticien, 1 électromécanicien et 1 agent d'exploitation en charge du laboratoire

- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- ✓ **1** technicien chargé du contrôle des installations nouvelles et de la mise en œuvre du diagnostic

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication, bureau d'études.

1.4. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

▪ Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat,), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

COMMUNES	CARTE D'APTITUDE DES SOLS	ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE	SCHEMA D'ASST	DIAGNOSTIC
ALBI	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
ARTHES	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
CAMBON	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
CARLUS	Oui	Oui	Oui	2011	Oui
CASTELNAU DE LEVIS	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
CUNAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DENAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FREJAIROLLES	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
LABASTIDE DENAT	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
LE SEQUESTRE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LESCURE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARSSAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
PUYGOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ROUFFIAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT JUERY	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SALIES	Oui	Oui	Oui	27/07/1997 MAJ le 06/11/2006	Non
TERSSAC	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

▪ Carte d'agglomération

A contrario, le décret du 3 juin 1994 définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

En date du 25 septembre 2003, le préfet du Tarn a arrêté la carte d'agglomération de la rivière Tarn entre Albi et le Saut-de-Sabo, après avis des communes concernées, en considérant le périmètre et les charges polluantes suivants :

COMMUNES	NATURE DES EFFLUENTS À TRAITER	CHARGES EVALUEE A TRAITER en équivalents habitants (E.H.)
ALBI	Effluents domestiques	40 000 E.H
	Effluents industriels	10 000 E.H
SAINT-JUERY	Effluents domestiques	7 000 E.H
	Effluents industriels	8 000 E.H
CUNAC	Effluents domestiques	1 000 E.H
LESCURE	Effluents domestiques	4 000 E.H
ARTHES	Effluents domestiques	3 000 E.H
LE SEQUESTRE	Effluents domestiques	1 200 E.H
PUYGOUZON	Effluents domestiques	1 900 E.H
CAMBON D'ALBI	Effluents domestiques	500 E.H

Il rappelle l'obligation du traitement de l'azote et du phosphore avant le 21 octobre 2006, conformément :

- ✓ à l'arrêté ministériel du 31 août 1999, classant « **en zone sensible** » le Tarn à l'aval de l'agglomération Albi Saint-Juéry.
- ✓ au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixant un objectif de qualité minimum pour 2005 de **1B bonne**.

▪ Les branchements au réseau de collecte

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, un abonné (associé généralement à un branchement) correspond à **2** habitants, soit **35 307 abonnés** au total.

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

Ces derniers sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

Depuis l'année 2006, a été réalisé sur l'agglomération, le recensement des principaux industriels présents, s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et à la signature de conventions de déversement, si nécessaire.

Dans le tableau ci-après la liste des industriels avec une autorisation de déversements réalisés ou en vigueur en 2012 avec les industriels :

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
Salaisons du Terradou	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995, renouvellement en cours
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	31/03/2011
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	10/05/2006
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	20/03/2006
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	2009
Flavourin SA	Plats préparés	Terssac	STEP Albi pôle	Convention spéciale	15/01/2009
Lascroux	Préparation industrielle de produits à base de viande	Albi	STEP Albi-Madeleine	En cours de conventionnement	2012
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2012

1.5. DESCRIPTIF PAR COMMUNE

Les fiches synthétiques suivantes regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

■ ALBI

Nb abonnés eau potable	26 400	Population totale :	51 181
Nb abonnés assainissement collectif	23 852	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	46 241
Nb abonnés assainissement non collectif	2 548	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	4 940

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	354 101
Gravitaire	gravitaire	refoulem ent	total		Gravitaire	
8 459	194 341	3 733	198 074	206 533	147568	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	81 207
1 023	43 035			44 058	37 149	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
5 116						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
23						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
991	20 537			21 528	19	21 547
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
275	6071			6346	3503	9849
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire	séparatif EP				TOTAL	
92	3605				3697	
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	21

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

■ ARTHES

Nb abonnés eau potable	1 196	Population totale :	2 521
Nb abonnés assainissement collectif	1 004	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 116
Nb abonnés assainissement non collectif	192	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	405

RESEAUX				
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)				
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)
Unitaire	Séparatif			Séparatif
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire
10 115	4 165	0	4 165	14 280
				3480
				17 760
Equipements				
Nombre de postes de relevage				
4				
Nombre de branchements				
unitaire	séparatif EU			séparatif EP
641	265			906
				0
				906
Nombre de regards				
unitaire	séparatif EU			séparatif EP
184	124			308
				115
				423
Nombre de grilles avaloirs				
unitaire				séparatif EP
184				153
				337
Nombre de deversoir d'orages				
unitaire	séparatif EU			séparatif EP
2	3			3
				8

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

■ CAMBON D'ALBI

Nb abonnés eau potable	864	Population totale :	1 970
Nb abonnés assainissement collectif	522	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 190
Nb abonnés assainissement non collectif	342	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	780

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	19 471
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	16 730	0	16 730	16 730	2741	
Equipements						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	409			409	90	499
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	360			360	50	410
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					9	9

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

▪ CARLUS

Nb abonnés eau potable	297	Population totale :	678
Nb abonnés assainissement collectif	55	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	126
Nb abonnés assainissement non collectif	242	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	552

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	1 685
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
0	1 385	0	1 385	300		
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59			59	0	59
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	59			59	NC	59

STATION D'EPURATION				
Carlus				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
à côté de la salle municipale	200	décanteur digesteur + filtre à sable	Bourg de carlus	1996

▪ CASTELNAU de LEVIS

Nb abonnés eau potable	652	Population totale :	1 562
Nb abonnés assainissement collectif	175	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	419
Nb abonnés assainissement non collectif	477	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 143

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	6 730
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
6 400	0	330	330	6 730	0	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
906	0			906	0	906
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Castelnau de Levis				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
au bord du tarn	1050	lagune	Bourg de Castelnau de Levis	2005

■ CUNAC

Nb abonnés eau potable	587	Population totale :	1 586
Nb abonnés assainissement collectif	457	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 235
Nb abonnés assainissement non collectif	130	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	351

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	17 835
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 150	12 655	830	13 485	14 635	3200	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
56	405			461	0	461
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
24	283			307	0	307
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
9					0	9
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
2	0				0	2

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

• DENAT

Nb abonnés eau potable	348	Population totale :	724
Nb abonnés assainissement collectif	167	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	347
Nb abonnés assainissement non collectif	181	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	377

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 980
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
2 260	270	130	400	2 660	320	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
117	21			138	0	138
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					11	11
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	1				0	1

STATION D'EPURATION				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Denat (versant nord est)				
à coté de l'atelier municipal	240	lagune	versant nord du bourg	1989
Denat (versant sud ouest)				
le Tel	200	lagune	versant sud du bourg	1975

■ FREJAIROLLES

Nb abonnés eau potable	544	Population totale :	1 351
Nb abonnés assainissement collectif	244	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	606
Nb abonnés assainissement non collectif	300	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	845

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	7 952
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
5 225	1 492	0	1 492	6 717	1235	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
195	49			244	0	244
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	30			30	0	30
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Frejairolles Ondesque				
lotissement d'ondesque	400	Décanteur/Digesteur + filtre à sable	Bourg et lotissement d'ondesque (jusqu'au 31 oct 2012)	1996 fin : 2012
lotissement d'ondesque	1300	filtre planté de roseaux	Bourg et lotissement d'ondesque	novembre 2012
Frejairolles Mas provençal				
chemin des chênes verts	130	fosse toutes eaux + filtre à sable	lotissement des chênes verts	2007
Frejairolles Mazens				
chemin des pouzaques	250	décanteur digesteur + filtre à sable	quartier de Mazens	2001

▪ LABASTIDE-DENAT

Nb abonnés eau potable	175	Population totale :	382
Nb abonnés assainissement collectif	72	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	157
Nb abonnés assainissement non collectif	103	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	225

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 587
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
2 180	0	320	320	2 500	87	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
60	0			60	0	60
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
51	0			51	0	51
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
15					0	15
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	0				0	1

STATION D'EPURATION				
Labastide dénât				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de Castres	160	lagune	Bourg	1982

■ LE SEQUESTRE

Nb abonnés eau potable	750	Population totale :	1 597
Nb abonnés assainissement collectif	654	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 393
Nb abonnés assainissement non collectif	96	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	204

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	14 442
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	14 442	0	14 442	14 442	0	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	597			597	0	597
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	430			430	0	430

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/ Le Séquestre	2010

▪ LESCURE D'ALBIGEOIS

Nb abonnés eau potable	2 169	Population totale :	4 288
Nb abonnés assainissement collectif	1 710	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	3 381
Nb abonnés assainissement non collectif	459	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	907

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	34 948
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	28 298	1 964	30 262	30 262	4686	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
15						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	1 196			1 196	0	1 196
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	512			512	64	576
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					21	21

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/	2010
			Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	

▪ MARSSAC-SUR-TARN

Nb abonnés eau potable	1 541	Population totale :	2 986
Nb abonnés assainissement collectif	1 311	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 540
Nb abonnés assainissement non collectif	230	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	446

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	30 160
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
1 890	18 934	1 461	20 395	22 285	7875	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
5						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			753	0	753
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			425	0	425
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
0					0	250
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
0	0				0	2

STATION D'EPURATION				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Marssac VERDIER				
Verdier	2500	boues activées aération prolongée	Bourg de Marssac	1982
Marssac BEAUSITE				
Beausite	50	Décanteur/Digesteur Filtre Pouzzolane	Lotissement Beausite	1980
Marssac LA SOURCE				
La Source	50	Décanteur/Digesteur Filtre Pouzzolane	Lotissement La source	1970

■ PUYGOUZON

Nb abonnés eau potable	1 385	Population totale :	3 010
Nb abonnés assainissement collectif	932	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 026
Nb abonnés assainissement non collectif	453	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	984

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	29 993
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
1 199	23 803	1 192	24 995	26 194		
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	868			868	0	868
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
30	398			428	56	484
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
5					93	98
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
1	1				0	2

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

▪ ROUFFIAC

Nb abonnés eau potable	249	Population totale :	585
Nb abonnés assainissement collectif	0	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	0
Nb abonnés assainissement non collectif	249	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	585

La commune de Rouffiac n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Toutefois, la densification progressive de son bourg et les difficultés de réhabiliter les installations d'assainissement individuel existantes, constatées à travers son schéma d'assainissement adopté en 2010 et son plan local d'urbanisme, nécessiteront la mise en place prochaine d'un réseau de collecte et d'un système de traitement associé.

▪ SAINT-JUERY

Nb abonnés eau potable	3 828	Population totale :	6 920
Nb abonnés assainissement collectif	3 415	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	6 173
Nb abonnés assainissement non collectif	413	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	747

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire	65 675
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total			
27 253	22 251	0	22 251	49 504	16171	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
1694	1 384			3 078	43	3 121
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	0			0	323	323
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
361					205	566
Nombre de deversoir d'orages						
unitaire	séparatif EU				séparatif EP	TOTAL
9	0				0	9

STATION D'EPURATION				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Albi-Madeleine (intercommunale)				
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/ Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010
Clos de Rousset				
chemin de Rousset	80	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	lotissement du clos de Rousset	2008

▪ SALIES

Nb abonnés eau potable	313	Population totale :			799	
Nb abonnés assainissement collectif	296	Population desservie par le réseau d'eaux usées :			756	
Nb abonnés assainissement non collectif	17	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :			43	
RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	9 150
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	6 150	745	6 895	6 895	3000	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU		TOTAL
0	290			290		290
STATION D'EPURATION						
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini		mise en service	
Salies Communale						
route de la Saliésie	800	lagune	Lotissements		1992	
Clos de Rousset						
chemin du château bas	200	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Bourg		2002	

▪ TERSSAC

Nb abonnés eau potable	529	Population totale :			1 040	
Nb abonnés assainissement collectif	442	Population desservie par le réseau d'eaux usées :			869	
Nb abonnés assainissement non collectif	87	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :			171	
RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	11 705
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
0	9 025	0	9 025	9 025	2680	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
6						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
324	0			324	0	324
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
0	158			158	0	158
STATION D'EPURATION						
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini		mise en service	
Terssac Communale						
chemin de Clairefont	1050	lagune	Bourg de Terssac		2001	
ZI Albipole						
Avenue de la Martelle	400	boues activées moyenne charge	Zone d'activité d'Albipole et riverains		1997	

1.6. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2012

■ Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
ALBI				
	PR Hoche	2052	1342	30873
	PR Matisse	1223	295	16052
	PR Imbert	4218	924	75820
	PR Sainte-Carême	350	70	1675
	PR Les Crins	159	32	1197
	PR La Ceriseraie	320	84	3595
	PR Moulin de l'Albigeois	1537	694	15529
	PR Rives du Tarn	2203	1031	17736
	PR Les Pasteliers	307	97	1793
	PR Doumerg	106	43	1039
	PR Pont Vieux	3275	511	25119
	PR Fabre d'Eglantine	1144	830	20733
	PR Route de Graulhet	670	406	5277
	PR Rue Paul Péret	482	242	8722
	PR Piscine Galinou	25830	1840	79894
	PR Parc Pélissier	226	173	2244
	PR Jardin de Pélissier	257	106	1910
	Dégrilleur Gardès	0	0	0
ARTHES				
	PR RD70 (La Sérigné)	23	18	0
	PR MALROUX (Pont d'Arthès)	7190	2851	0
	PR CAUSSE (site Canoë)	3639	*	0
CASTELNAU de LEVIS				
	PR PECHEUR	1011	520	0
CUNAC				
	PR CANAQUE - rue du bourg	507	0	0
	PR RIVIERE - chemin de la riviere	7475	1537	0
	PR LES AVALATS - maillois route des avalats	1127	624	0
DENAT				
	PR Lotissement la Gourtanelle	291	*	0
	PR La Resclauze	874	159	0
FREJAIROLLES				
	PR Fréjairrolles Bourg	354	*	0
LABASTIDE DENAT				
	PR Labastide-Dénat bourg	7095	1210	0
LE SEQUESTRE				
	PR La Baute	1266	753	0
	PR Les Taillades	10480	1148	0
LESCURE D'ALBIGOIS				
	PR la Barrière	66746	2903	0
	PR Corduraries	290	62	0
	PR Moroni	0	3036	0
	PR Segalar	133	69	0
	PR ST PIERRE	300	571	0

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
	PR de la Pharmacie	2572	1634	0
	PR MacDo LECLERC	586	323	0
	PR LES PRATS	740	498	0
	PR Stade municipal		337	0
	PR Jardinerie Tarnaise	317	291	0
	PR EGLISE-ST PIERRE	0	29	0
	PR La BarrièreII	122	132	0
MARSSAC				
	PR ZI la Pelbousquié	211	46	0
	PR Bourdelas	564	87	0
	PR des Lizes	181	62	0
	PR du Parc	391	130	0
	PR rue du Port	2489	794	0
PUYGOUZON				
	PR bellevue	3611	422	0
	PR La Perieres	25212	1903	0
	PR Bois Grand	779	79	0
SAINT-JUERY				
	PR Saut du TARN	5303	2027	0
	PR Colette	1744	224	0
	PR marc chagal - clos de la Renaudié	1583	754	0
SALIES				
	PR Negrot - Bousquet	223	94	186
	PR Couxovie	191	27	0
	PR château bas	privée	516	427
	PR Alary - Centre	privée	absence comptage	
TERSSAC				
	PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	3682	1590	0
	PR Larroque	506	173	0
	PR Mazet	1233	801	0
	PR Clairefont LAGUNE	2160	0	0
Ouvrages structurants agglomération				
	PR1 LESCURE-route de la Barrière	22408	1378	165450
	PR2 LESCURE-chemin des Grèzes	7578	1236	148149
	PR3 LESCURE-impasse Oustalnou	9993	1299	252747
	PR4 ST-JUERY-chemin Salaberde	88728	4732	857836
	PR6 ALBI-Pont Neuf	234753	3435	1202353
	PR7 ALBI-Bondidou	55124	1823	984831
	PR5 ALBI-fonlabour zac	7060	177	*
	PR5 ALBI-fonlabour Séquestre	4411	1682	99159
	PR8 ALBI-route de Terssac	27517	2421	232451
	PR0 ARTHES-liaison Mitterrand-Bonafé	6547	802	*
	PR TERSSAC-ALBIPOLE-Thomas	435	10	0
	PR TERSSAC-ALBIPOLE-Martelle	384	12	0
	Bassin de la vene PUYGOUZON	317	Volume transité	166 344
			Volume stocké	2 010

■

▪ **Contrôles et interventions sur réseaux et postes**

	RESEAUX					POSTES DE RELEVAGE
Commune	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Inspection télévisées (ml)	Contrôle de conformité Branchements (unités)	Interventions préventives / curatives (unités)
ALBI	27913	1310	790	818	203	188
ARTHES	1316	134		42	10	3
CAMBON					2	
CASTELNAU DE LEVIS	115	40				
CUNAC					3	11
DENAT						2
FREJAIROLLES	15			23		1
LABASTIDE DENAT		1				1
LE SEQUESTRE	2081	2			1	7
LESCURE					3	16
MARSSAC				15	2	3
PUYGOUZON	38			41	9	3
SAINT JUERY	1618	649		10	21	11
SALIES					1	5
TERSSAC	520				6	3
ITV (globalisées)	8820			8820		
Total:	42436	2136	790	9770	261	254

▪ Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 17, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service	Exploitant
Albi-Madeleine	91000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010	Régie
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996	Régie
Castelnau de Lévis	1050 EH	Lagune	2005	Régie
Dénat	240 EH	Lagune	1989	Régie
	200 EH	Lagune	1975	Régie
Fréjairolles	400 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	1996 arrêt : nov. 2012	Régie
	1300 EH	Filtre planté de roseaux	nov. 2012	
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001	Régie
	130 EH	Fosse Toutes Eaux + Filtre à Sable	2007	Régie
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982	Régie
Marssac/Tarn	2500 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982	Veolia EAU / Régie
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1970	Veolia EAU / Régie
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1980	Veolia EAU / Régie
St Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008	Régie
Saliès	800 EH	Lagune	1992	Régie
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002	Régie
Terressac	1050 EH	Lagune	2001	Régie
ZA Albipôle	400 EH	Boues Activées Moyenne Charge	1997	Régie

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe.

▪ **Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel**

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

La station d'épuration du Mas Provençal à Fréjairolles ne permet pas la réalisation de bilan 24 heures car il est impossible d'effectuer un échantillon représentatif sur 24 heures sur l'effluent brut en entrée de station.

STEP	Capacité nominale (Eqh)	Charge reçue (Eqh)	Taux de charge (%)	Charge polluante (Kg/j)						Charge hydraulique journalière (m3/j)
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne recue	DCO nominal	DCO moyenne recue	MES nominal	MES moyenne recues	
ALBI-MADELEINE	91 000	63 883	70,20%	5 652	2 818	11 865	7 666	8 832	3 334	12 395
CARLUS	200	155	77,50%	12	3,6	24	8,94	14	2,7	15
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	618	58,86%	63	28,4	126	79,95	73,5	27,73	100,24
DENAT (VERSANT NORD)	200	194	97,00%	14	30,24	29	34,4	17	30,24	108
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	27	11,25%	12	12,8	24	93,96	14	12,4	20
FREJAIROLLES (LOT.du MAS PROVENCAL)	130	80	61,54%	6	/	12	/	9	/	/
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	177	70,80%	15	7,25	30	19,2	18	4,93	29
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE) ancienne	400	450	112,50%	24	27	48	54	28	-	-
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE) nouvelle	1 300	450	34,62%	78	pas de résultat	156	pas de résultat	93,6	pas de résultat	pas de résultat
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	160	40	25,00%	10	2,2	19	7	11	2,4	10
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	2 500	1067	42,68%	150	73,87	300	187	175	75,23	244
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	52	65,00%	4,8	2,25	9,6	7,48	5,6	3,03	3,52
SALIES (Bourg)	200	40	20,00%	12	4,29	24	19,48	14	3,96	11,3
SALIES (COMMUNALE)	800	630	78,75%	48	21,13	96	45,25	56	14,45	111,2
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1 050	600	57,14%	63	19,84	126	51,11	73,5	5,37	107,5
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400	1 600	400,00%	24	87,23	48	140,36	28	31,11	61

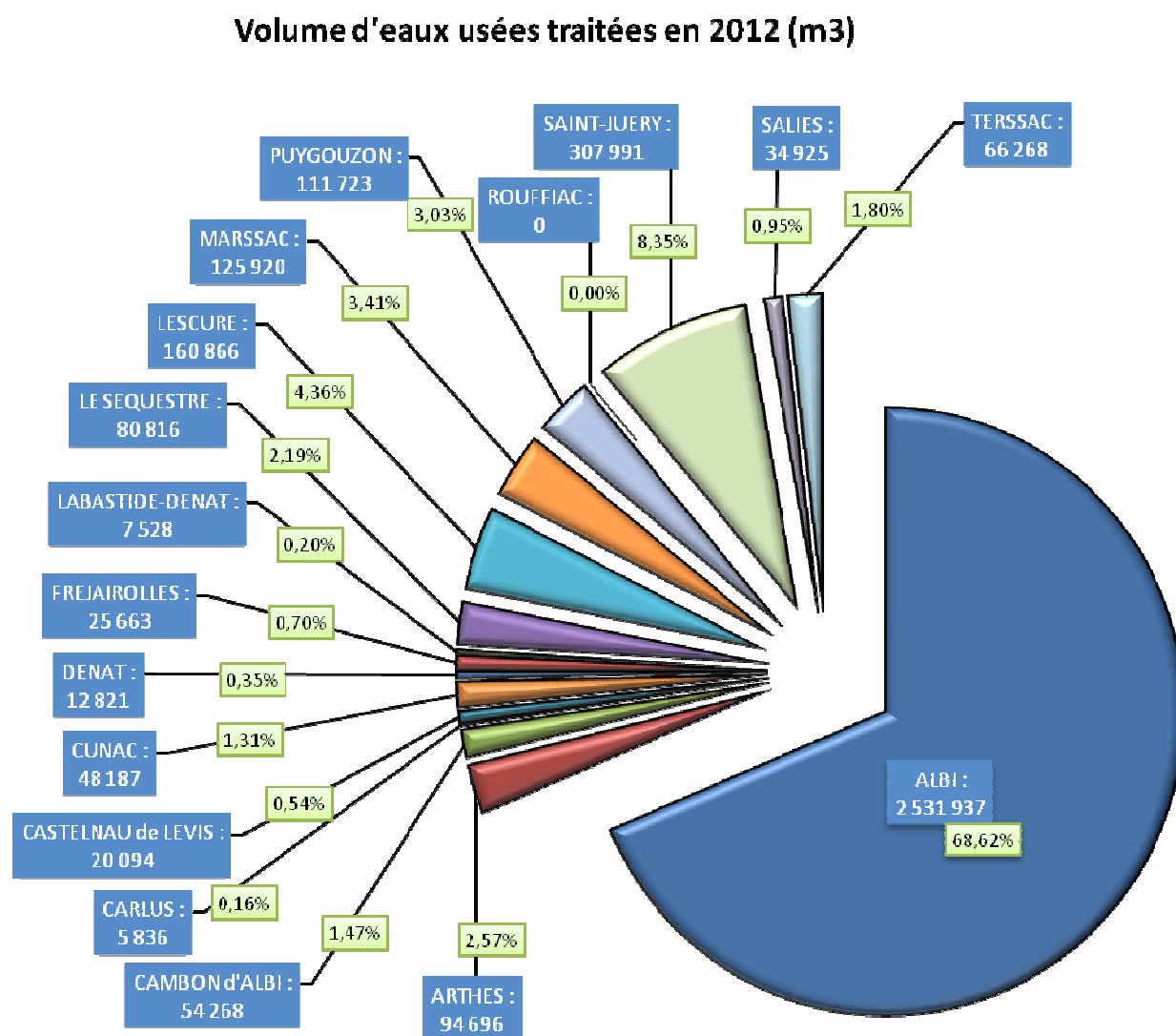
■ Les volumes traités

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient uniquement des habitants de l'agglomération.

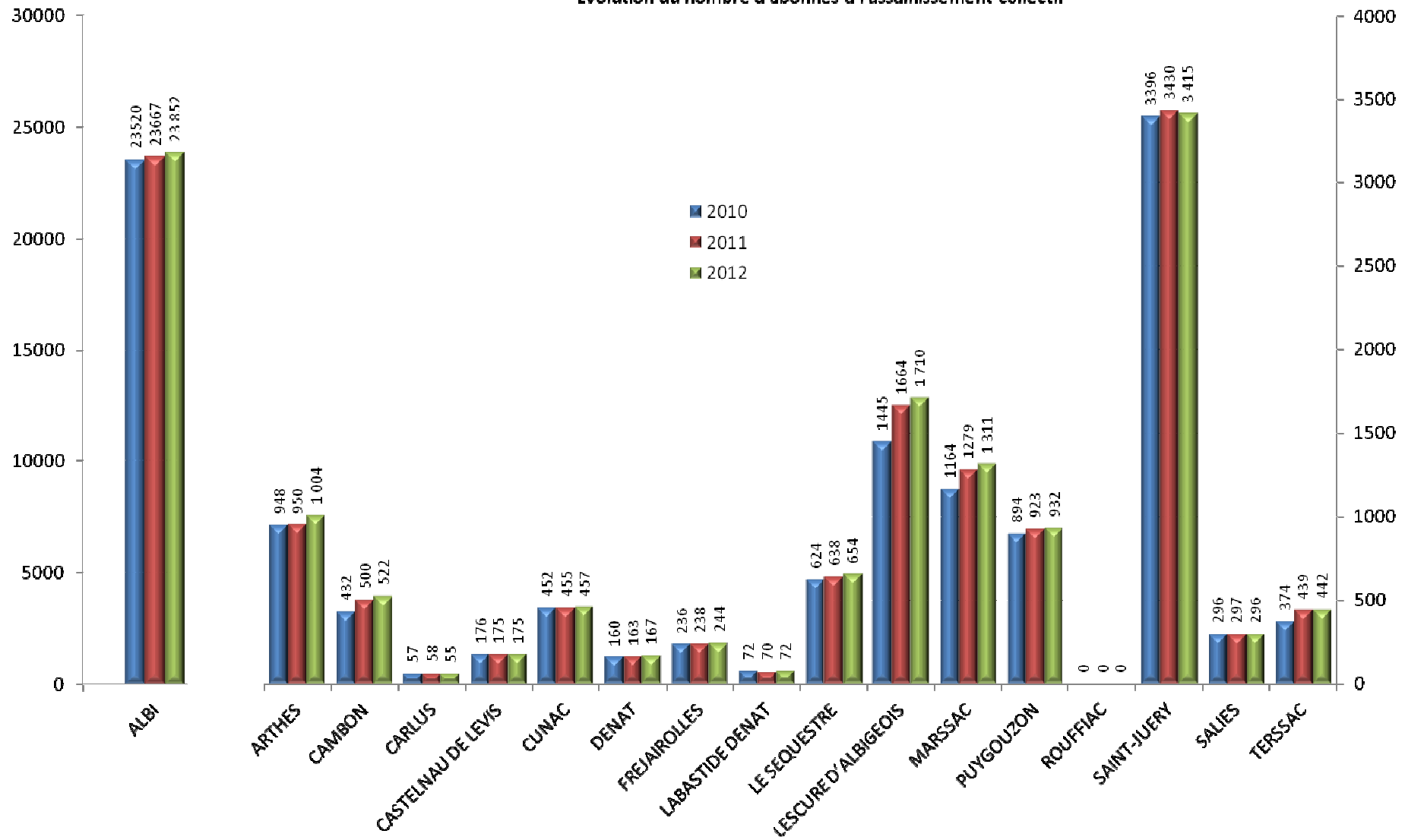
Au total, **3 689 539 m³ d'eaux usées** ont été traitées par les stations de la communauté d'agglomération en 2012, **soit 6.37 % de moins qu'en 2011**.

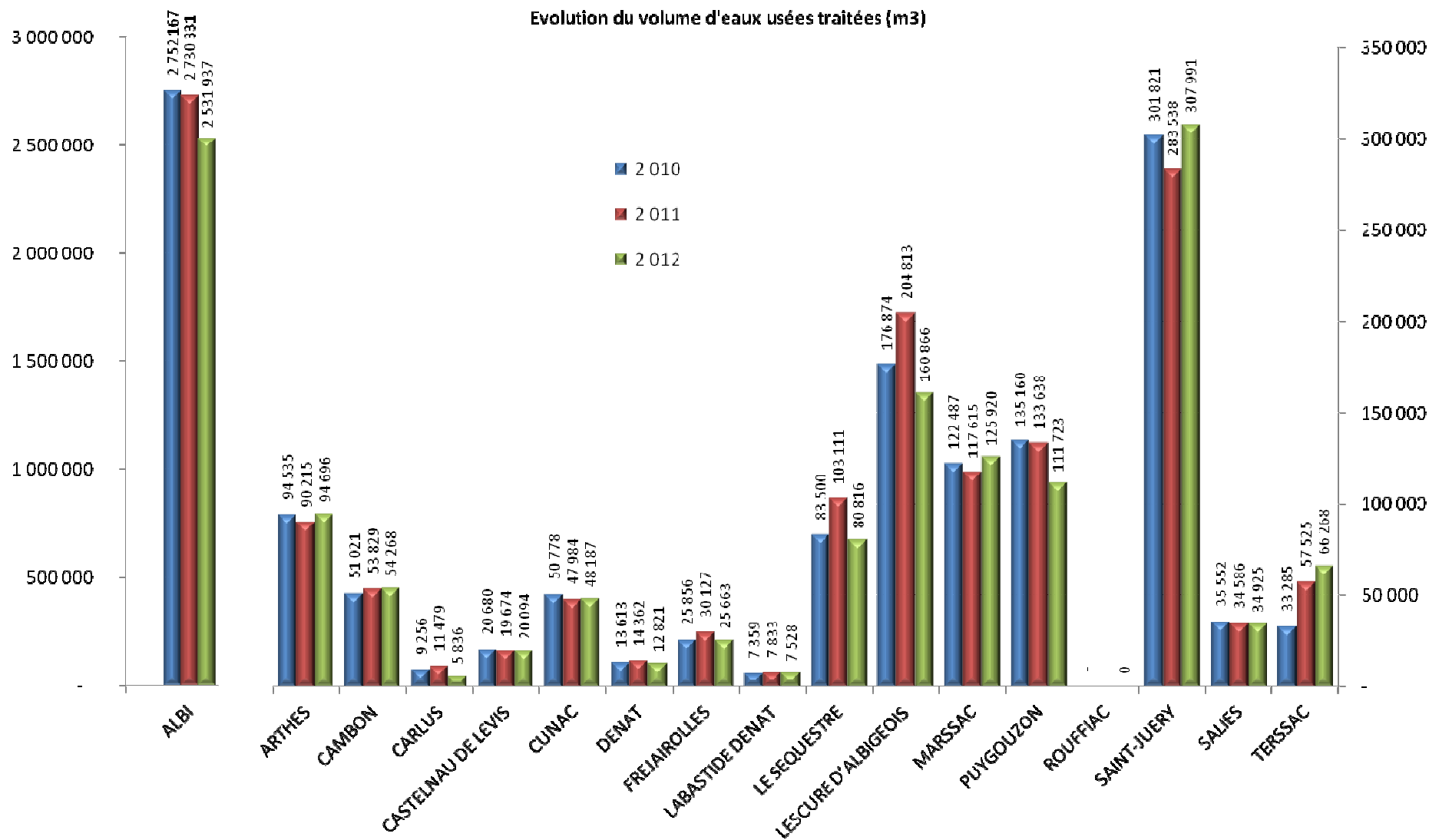
Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

La répartition des volumes traités par commune est la suivante :



Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif





■ Production et valorisation des boues

L'ensemble des conventions pour le transport et le traitement des boues a fait l'objet d'une mise à jour, à travers de nouvelles consultations dans le cadre du Code des Marchés Publics, précisant le cadre des prestations aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif (conditions de renouvellement).

Stations	Boues évacuées en 2011	Boues évacuées en 2012	Filière d'évacuation et valorisation	taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	740	818,02	Compostage "produit"; épandage	100%
CARLUS	0,8	0,574	VERS STEP MADELEINE	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS				
DENAT (Versant Nord)				
DENAT (Versant Sud-Ouest)				
FREJAIROLLES (Lotissement des chênes)	0,4	0,2	VERS STEP MADELEINE	100%
FREJAIROLLES (hameau de Mazens)	0,8	0,576	VERS STEP MADELEINE	100%
FREJAIROLLES (Bourg - Ondesque)	0,8			
LABASTIDE DENAT				
MARSSAC SUR TARN (	16,2	20,442	1,1T: VEOLIA ; le reste vers VERS STEP MADELEINE	100%
SAINT-JUERY (Lotissement Clos de Rousset)	0,32	0,215	VERS STEP MADELEINE	100%
SALIES (bourg)	0,4	0,189		100%
SALIES (lagune)				
TERSSAC (lagune)				
TERSSAC (ZA Albipole)	3,2	12,351	VERS STEP MADELEINE	100%
MARSSAC Beausite		0,083	VERS STEP MADELEINE	100%
MARSSAC La Source		0,092	VERS STEP MADELEINE	100%
Total	762,92	852,742	Indicateur P206.3	100%

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération.

La mise aux normes de la station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Le récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été signé le 11/07/2011 par le service départemental de police de l'eau du Tarn.

▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du Conseil Général du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi, sauf pour la station d'épuration d'Albi-Madeleine qui réalise in situ les analyses dans le cadre d'une autosurveillance soumise à la validation, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn.

Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2012

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant.

On remarque que, contrairement au dépassement de la capacité nominale, certaines stations parviennent à traiter correctement les effluents, en étant conformes aux normes de rejets en vigueur.

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m ³ /j)	Charge polluante moyenne						Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)						
Indicateur norme de rejet			5,5-8,5	35	25	125	15	2		
ALBI- MADELEINE	91000	11427		4	4	24	6,1	1,69	104	104
CARLUS	200	30		9	5	60	5,6	9,45	1	1
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	157,5	9	136	24,5	135	25,05	5,2	2	2
DENAT (VERSANT NORD)	200	30		40	43	383	36,5	5,37	1	0
DENAT (VERSANT SUD- OUEST)	240	36		27	20	174	42	7,48	1	1
FREJAIROLLES (LOT.du MAS PROVENCAL)	130	19,5		3,4	4	54	21,7	8,6	0	/
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	37,5		8,8	54	137	6,4	2,05	0	0
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	400	60		28	23	100	40,4	8,1	0	/
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	160	30		26	7	63	23,4	5,18	0	0
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	2500	668		5,7	3,5	46,5	11,2	4,8	2	2
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	12		35	3	40	/	/	0	/
SALIES (Bourg)	200	30	7,85	37	32	112	43,9	10,9	1	1
SALIES (LAGUNE)	800	120	8,3	85	34	148	16,3	2,5	1	1
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1050	157,5	7,93	38	32	152	32	6,75	2	2
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400	60		230	1160	1704	132	26,1	0	0
MARSSAC Beau site	50	7,5								
MARSSAC La Source	50	7,5								

1.7. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▪ **Mise en œuvre du service**

La délimitation des zones d'assainissement est détaillée au paragraphe zonage du présent rapport.

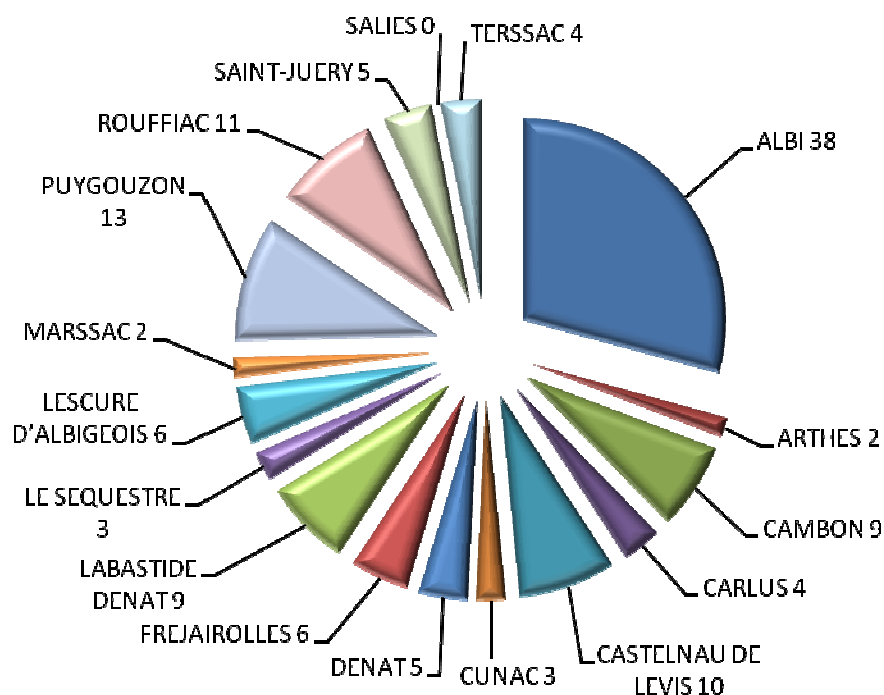
Le fonctionnement du service public d'assainissement non collectif étant régi par un règlement de service approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2006 et révisé le 3 mai 2011 pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

▪ **Activité du service**

Prestation	2009	2010	2011	2012
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	72	92	142	130
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	66	71	84	114
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	544	832	545	150

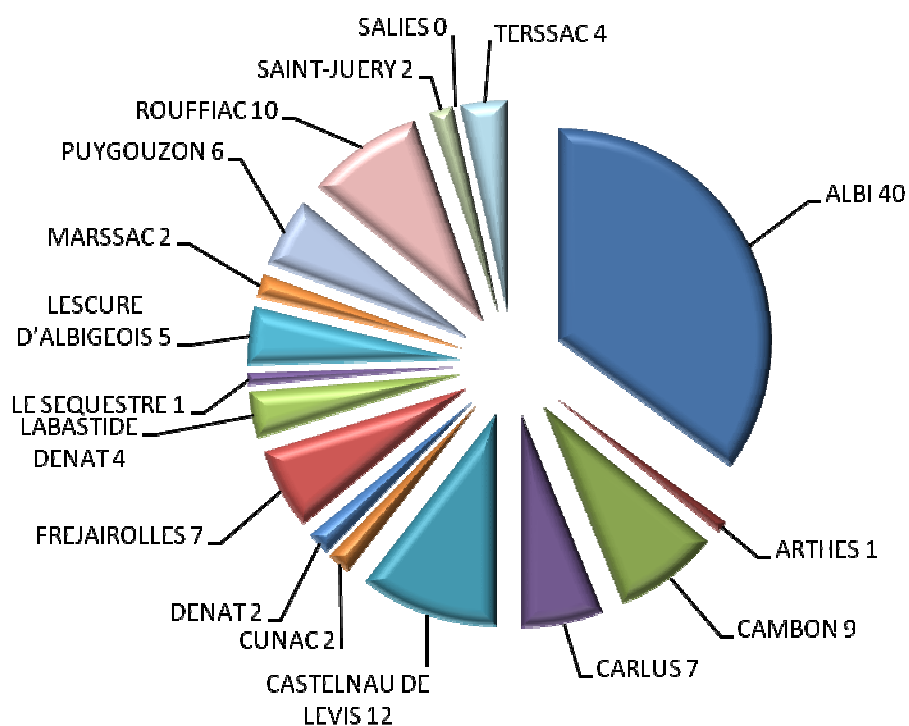
▪ **Répartition des 130 contrôles de conception déposés et validés sur les installations :**

Contrôle de conception installations nouvelles ou réhabilitées

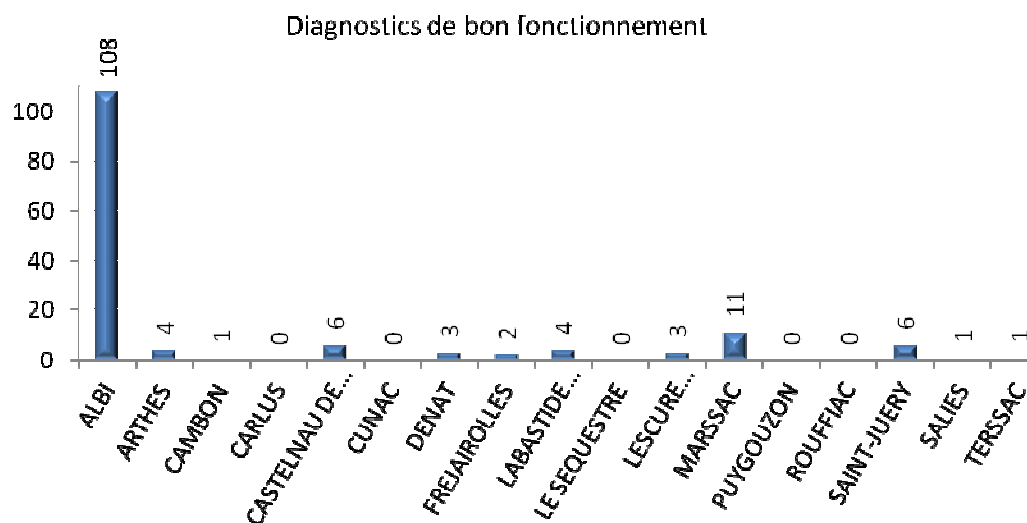


■ Répartition des 114 contrôles de réalisation conformes sur les installations nouvelles :

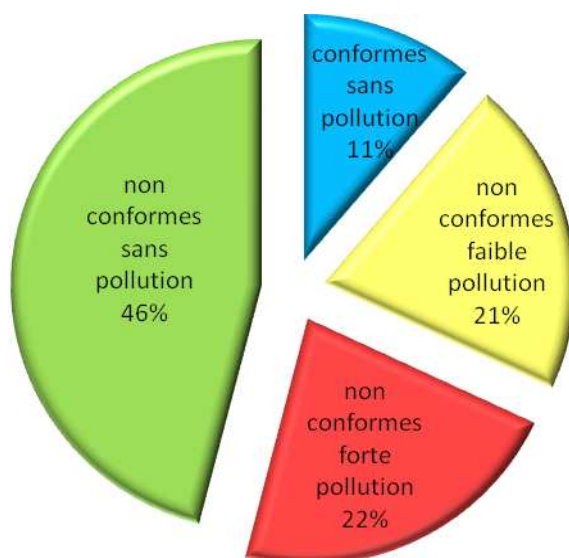
Contrôle de bonne exécution installations nouvelles ou réhabilitées



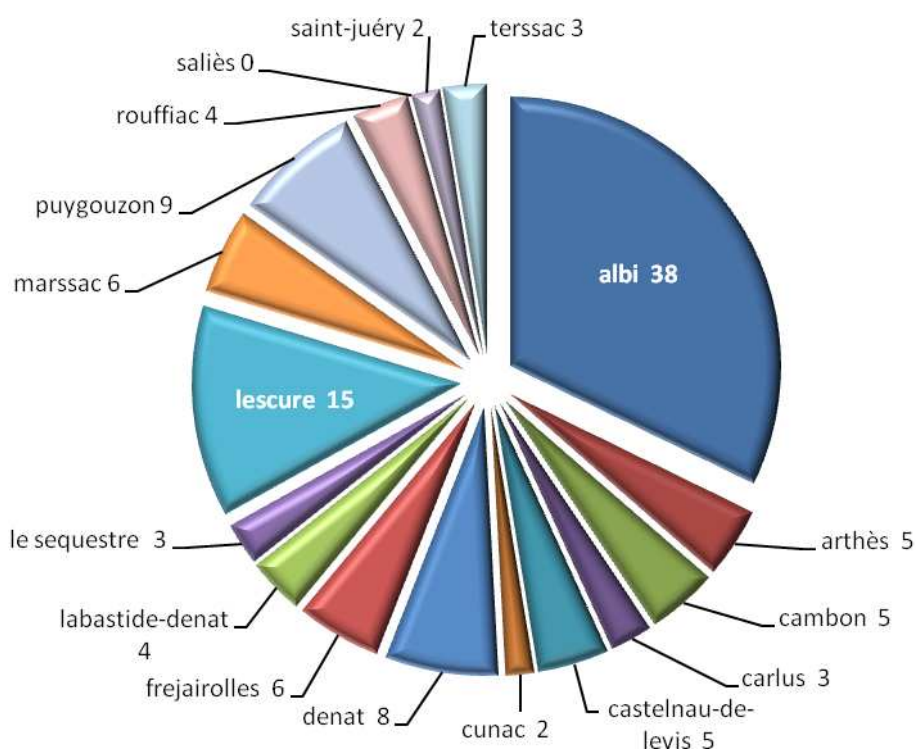
- Répartition des 150 diagnostics réalisés en 2012 (1er contrôle de bon fonctionnement) sur les installations existantes :



- ## commencement de la campagne en 2007



- ## Adour Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif



2- Tarification de l'eau et recettes du service

1.8. PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération, dont l'équilibre est principalement atteint par des redevances réclamées à l'usager. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable et les recettes sont reversées au service assainissement de l'agglomération.

▪ Le prix du service collectif

Jusque fin 2009, le tarif de la redevance collective a été fixé librement par chaque commune pour équilibrer les dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la création et à l'entretien de réseaux de collecte des eaux usées. En 2010, la communauté d'agglomération de l'albigeois a repris les mêmes tarifs individuels de chaque commune. Pour les communes dont le service de collecte n'était pas assujéti à la TVA les tarifs TTC ont été maintenus de façon à qu'il n'y ait pas d'incidence pour l'usager.

Communes	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assain. 2008	Tarifs TTC assain. 2009	Tarifs TTC assain. 2010	Tarifs TTC assain. 2011	Tarifs TTC assain. 2012
ALBI	Régie communale	Part fixe	3 €	3 €	3 €	3,00 €	3,04 €
		Part communale proportionnelle	0,556 €/m3	0,565 €/m3	0,5676€/m3	0,5676€/m3	0,57 €
ARTHES	Régie communale	Abonnement	36 €	36 €	36 €	36,00 €	36,51 €
		Part proportionnelle	0,97€/m3	1,00€/m3	1,00 €/m3	1,00 €/m3	1,01 €
CAMBON	Régie communale	Abonnement	38 €	38 €	38 €	38,00 €	38,54 €
		Part proportionnelle	0,55€/m3	0,548€/m3	0,548€/m3	0,548€/m3	0,56 €
CARLUS	Régie communale	Abonnement	25€/an	25€/an	25 €/an	25 €/an	25,36 €
		Part proportionnelle	0,335€/m3	0,335 €/m3	0,335 €/m3	0,335 €/m3	0,34 €
CASTELNAU de LEVIS	Régie communale	Abonnement	21,10 €	22,15 €	22,16 €	22,16 €	22,47 €
		Part proportionnelle	0,211€/m3	0,221€/m3	0,221 €/m3	0,221 €/m3	0,22 €
CUNAC	Régie communale	Abonnement	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42	42,60 €
		Part proportionnelle	0,39 €/m3	0,39 €/m3	0,389 €/m3	0,389 €/m3	0,40 €
DENAT	Régie communale	Abonnement	11 €	11 €	11,00 €	11,00 €	11,16 €
		Part proportionnelle	0,43€/m3	0,43€/m3	0,429 €/m3	0,429 €/m3	0,44 €
FREJAIROLLES	Régie communale	Abonnement	18,3 €/m3	18,30 €/m3	18,30 €	18,30 €	18,56 €
		Part proportionnelle	0,15 €/m3	0,149 €/m3	0,149 €/m3	0,149 €/m3	0,15 €
LABASTIDE DENAT	Régie communale	Abonnement	9 €/an	10 €/an	10,00 €	10,00 €	10,14 €
		Part proportionnelle	0,26€/m3	0,35€/m3	0,35 €/m3	0,35 €/m3	0,36 €
LE SEQUESTRE	Régie communale	Part proportionnelle progressive	0,40 €/m3	0,44 €/m3	0,44 €/m3	0,44 €/m3	0,22 €
			Base 120 m3	Base 120 m3	Base 120 m3	Base 120 m3	Base 120 m3
LESCURE	Régie communale	Abonnement	36,93 €	26,37 €	26,38 €	26,38 €	26,75 €
		Part proportionnelle	0,992€/m3	1,16€/m3	0,496 €/m3	0,496 €/m3	0,50 €
MARSSAC	Régie communale	Part communale proportionnelle	0,161€/m3	0,136 €/m	0,136 €/m3	0,136 €/m3	0,35 €
		Part fermière proportionnelle	0,179€/m3	0,204€/m3	0,204 €/m3	0,204 €/m3	–
PUYGOUZON	Régie communale	Abonnement	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,71 €
		Part proportionnelle	0,30€/m3	0,35€/m3	0,35 €/m3	0,35 €/m3	0,36 €
SAINT-JUERY	Régie communale	Abonnement	9,15 €	9,18 €	9,18 €	9,18 €	9,31 €
		Part communale proportionnelle	0,31 €	0,48 €	0,478 €/m3	0,478 €/m3	0,48 €
		Part fermière proportionnelle	0,17€/m3	–	–	–	–
SALIES	Régie communale	Abonnement	23 €	23 €	1,50 €	1,50 €	1,52 €
		Part proportionnelle	0,35€/m3	0,35€/m3	0,10 €/m3	0,10 €/m3	0,10 €
TERSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	0,25€/m3	0,25€/m3	0,25 €/m3	0,25 €/m3	0,25 €

▪ Le prix du service traitement

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses liées de traitement et réseaux structurants » sont engagées la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Le tarif de cette redevance voté annuellement n'est basé que sur la consommation d'eau (pas de part fixe).

Ce prix est fixé par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois. Il fait l'objet d'une facturation par les services d'eau potable des différentes communes. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

Les recettes sont reversées directement à la communauté d'agglomération, qui, le cas échéant, reverse la part qui lui revient à la société fermière (cas de Marssac).

Le conseil communautaire fixe donc chaque année le montant **du mètre cube assaini HT**.

<i>Année</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Tarif redevance traitement en euros HT	0,43	0,53	0,63	0,63	0,63

▪ Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 7% (5.5% jusqu'en 2012) au lieu de 19,6%.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne.

▪ Montants des factures en 2012 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE		TRAITEMENT	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau 0,22€ ht /m3	TVA 7%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m3 en €
	Abont (HT) en €	Part proportionnelle (HT) en €	Part proportionnelle (HT) en €					
ALBI	2,84	63,60	75,60	142,04	26,40	11,79	180,23	1,50
ARTHES	34,12	113,75	75,60	223,47	26,40	17,49	267,36	2,23
CAMBON	36,02	62,56	75,60	174,18	26,40	14,04	214,62	1,79
CARLUS	23,70	38,10	75,60	137,40	26,40	11,47	175,27	1,46
CASTELNAU DE LEVIS	21,00	25,20	75,60	121,80	26,40	10,37	158,57	1,32
CUNAC	39,81	44,36	75,60	159,77	26,40	13,03	199,21	1,66
DENAT	10,43	48,91	75,60	134,94	26,40	11,29	172,64	1,44
FREJAIROLLES	17,35	17,06	75,60	110,01	26,40	9,55	145,96	1,22
LABASTIDE DENAT	9,48	39,82	75,60	124,90	26,40	10,59	161,89	1,35
LE SEQUESTRE	0,00	24,30	75,60	99,90	26,40	8,84	135,14	1,13
LESCURE D'ALBIGEOIS	25,00	56,40	75,60	157,00	26,40	12,84	196,24	1,64
MARSSAC	0,00	39,36	75,60	114,96	26,40	9,90	151,26	1,26
PUYGOUZON	47,39	39,82	75,60	162,81	26,40	13,24	202,45	1,69
ROUFFIAC								
SAINT-JUERY	8,70	54,35	75,60	138,65	26,40	11,55	176,60	1,47
SALIES	1,42	11,38	75,60	88,40	26,40	8,04	122,83	1,02
TERSSAC	0,00	28,44	75,60	104,04	26,40	9,13	139,57	1,16
MINIMUM	0,00	11,38	75,60	88,40			122,83	1,02
MAXIMUM	47,39	113,75	75,60	223,47			267,36	2,23
MOYENNE	17,33	44,21	75,60	137,14			174,99	1,46
Prix moyen du m ³ assaini TTC sur le bassin Adour Garonne (source Agence de l'Eau) 2012								1,89

1.9. PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2011 ont été fixés par délibération n°2 – 47 / 2011 en date du 15 mars 2011. Cette nouvelle grille tarifaire vient après 4 années sans

modification de tarifs. La réglementation ayant évolué dans ce domaine imposant au service de nouvelles prestations comme le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. La nouvelle réglementation permet de nouveaux agréments pour les assainissements non collectif ce qui offre aux particuliers un plus large choix de dispositifs mais qui ont débouché sur des contrôles plus long et plus complexe concernant les contrôles de ces nouvelles installations, ce qui a impliqué une augmentation de ces tarifs.

Prestation	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2009	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2010	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2011	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012
Contrôle de conception des installations nouvelles	47,475 €	47,475 €	54,86 €	54,86 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	63,30 €	63,30 €	71,74 €	71,74 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	63,30 €	63,30 €	63,30 €
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	Sans objet	Sans objet	84,40 €	84,40 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	Sans objet	Sans objet	48,53 €	48,53 €

Le recouvrement des redevances est réalisé à la prestation par la Trésorerie Albi-Périphérie après réalisation. Le service n'est pas assujetti à la TVA.

1.10. COUTS DU SERVICE ET RECETTES ASSOCIEES

▪ Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2012

	EXPLOITATION				
	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES	1 404 870,15	1 976 160,21	3 990 567,76	5 657 231,59	5 400 965,85
RECETTES	1 825 562,19	2 878 314,23	5 577 811,07	6 006 885,61	6 714 099.89

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2012

	DEPENSES				RECETTES		
	2010	2011	2012		2010	2011	2012
Charges à caractère général	963 546,83	1 351 248,94	1 643 554.67	Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	5 493 765,79	5 492 074,62	5 808 505.83
Charges en personnel	461 529,35	882 536,42	750 903.90	Subventions d'exploitation	59 502,00	66,82	342 773.00
Charges financières	962 476,49	999 911,13	1 141 867.32	Quote-part des subventions	0,00	504 800,07	554 048.79
Dotations aux amortissements	907 241,10	1 601 849,25	1 050 620.29	Autres produits gestion courante	526,52	1,78	6 718.76
Autres charges	228 284,99	78 349,85	72 796.67	Produits exceptionnels	24 016,76	9 942,32	2 053.51
Redevance modernisation Agence de l'Eau	467 489,00	743 336,00	741 223.00				
TOTAL	3 990 567,76	5 657 231,59	5 400 965.85	TOTAL	5 577 811,07	6 006 885,61	6 714 099.89

▪ Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2012

	2009	2010	2011	2012
DEPENSES	76 846,29	68 200,41	78 061,48	62 772,25
RECETTES	44 078,36	101 725,64	62 840,74	62 774,22

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2012

DEPENSES	RECETTES
2012	2012
Charges à caractère général	21 934.26
Charges en personnel	39 701.67
Charges financières	639.93
Dotations aux amortissements	136.39
Charges exceptionnelles	360.00
TOTAL	62 772.25
Redevances assainissement	29 460.00
Subventions d'exploitation	24 814.00
Produits exceptionnels	8500.22
Autres produits gestion courante	
TOTAL	62 774.22

3- Indicateurs de performance

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

3.1. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)**

10 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité.

- **Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)**

Le service d'assainissement collectif dessert 35 308 abonnés ce qui représente 70 019 habitants. Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend 41 827 abonnés ce qui représente 83 180 habitants.

Le taux de desserte est de 84,41 % en 2012

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **80 points**.

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
A - Plan du réseau de collecte	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	+10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	+10	10
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année)	+10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	0

	localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10	0
C - Informations sur les interventions sur le réseau	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
TOTAL: des points obtenus		de 0 à 100	80

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)**

100% conformes

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)**

100% conformes

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>)

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)**

100% conformes

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>)

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Cet indicateur est de **100 %**. Il est précisé au paragraphe production et valorisation des boues du présent rapport.

- **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Aucun abandon de créances n'a été demandé par le Trésor Public en 2012 comme en 2011.
L'agglomération n'adhère pas au fond de solidarité logement.

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Nombre de demandes d'indemnisation	3	7	8
Nombre d'habitants desservis	68 788	69 372	69 575
Taux de débordement	0,04 ‰	0,10 ‰	0,11 ‰

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

Longueur du réseau de collecte en mètres	Réseau Albi (hors branchement):	205 759	461 473
	Autres réseaux:	255 714	
Nombre de points noirs du réseau de collecte (par 100 km de réseau)			4.76

▪ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)**

		Année 2010		Année 2011		Année 2012	
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau Albi (EU)	3 251	8 316	4 965	6 772	2605	2605
	Autres communes (en ml)	5 065		1 807		0	
Longueur du réseau de collecte	Réseau Albi (en ml)	204 006	457 849	204 630	459 612	205 759	461 473
	Autres communes (en ml)	253 843		254 982		255 714	
	Taux moyen de renouvellement réseau EU (P253.2)	1.82%		1,47 %		0.56 %	

▪ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)**

Performances des ouvrages > à 2000 Eqh - Conformes à 100%

▪ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)**

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **80 points**

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par la communauté d'agglomération
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant l'arrêté du 22 juin 2007	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	0
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	0
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des DO	+10	0
TOTAL		de 0 à 120	80

■ **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)**

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2012 : 5 500 000 €

Capital restant dû au 31/12/2012 : 28 078 388.27 €

Durée d'extinction de la dette : 5.1 années

En 2011, elle était de 5,31 années.

■ **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)**

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2012, le taux d'impayés s'élève à **1.06%**.

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur **P258.1**) .

	2010	2011	2012
Nombre de réclamations	24	23	10
Nombre d'abonnés desservis	34 164	34 815	35 308
Taux de réclamations	0,7 ‰	0,7 ‰	0,28 ‰

3.2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif **D302.0**

En conséquence, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). Cet indice est détaillé dans le chapitre 3 indicateurs de performance.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
o Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
o Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
o Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
o Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
o Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
o Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
o Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10

▪ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence **P301.3**)**

	2009	2010	2011	2012
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2 400	3 302	3 546	4046
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	540	663	747	783
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	22,5 %	20 %	21 %	19.4 %

4- Investissements et travaux de financement

4.1. MONTANTS FINANCIERS

▪ Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2010 à 2012

DEPENSES			RECETTES		
2010	2011	2012	2010	2011	2012
15 787 053,00	7 382 957,38	6 635 282.13	14 351 478,05	7 087 868,48	7 011 207.26

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine	Dette au 31/12/N	Intérêts	Amortissements	Annuité
2010	24 419 103,01	29 889 179,54	930 120,50	892 594,91	1 824 505,07
2011	31 159 260,74	29 229 088,28	887 512,88	834 578,73	1 724 131,27
2012	31 084 137.80	28 078 388.27	1 100 933.17	991 554.42	2 092 487.60

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/N
2010	41 564 317	139 124	1 777 039	38 787 278
2011	97 860 058,10	1 601 849,25	11 200 667,39	86 659 390,71
2012	102 747 051.53	1 050 620.29	14 170 702.43	88 575 349.10

▪ Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2012

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	2011	2011	2012	2012
INVESTISSEMENT	0	2 596,21	0	136.39

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2012

Année	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/2011
2012	17 679.03	136.39	17 133.42	545.61

4.2. TRAVAUX 2012 – PROJETS 2013

■ Principales réalisations de l'année 2012

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	linéaire	Nbre branchements	Coût (HT)
Albi	Zac Innoprod	EP	E	400 mm à 1200mm béton	956	13	997 672,30
Albi	Zac Innoprod	EU	E	poste de refoulement; pvc 200mm 6	774	11	348 930,30
Albi	rue Toulouse Lautrec	EP	E	création antenne EP	16	2	3 129,35
Albi	plateau St Salvador	EP	E	création réseau pour rejet puits d'une habitation (rejet prescrit au permis de construire) pvc 200mm 84m pvc 315mm 12m	96	4	25 368,32
Albi	galerie du Merville	EP	E	réhabilitation de la voute			120 763,99
Albi	chemin de la Teulière	EP	R	augmentation diamètre béton 800mm	50	0	27 629,65
Albi	rue de la vigne	EP	R	mise en séparatif trvx 2013	88	6	27 820,78
Albi	Cordeliers	EP	R	PVC de 315 à 630 mm	1165	75	712 562,04
Albi	Cordeliers	EU	R	PVC 200 mm Polypropylène 315 mm	874	107	623 304,37
Albi	rue du Bourguet	EP	R	réfection pvc 315 mm	72	12	40 545,77
Albi	galerie du ruisseau du Merville	EU	E	création réseau en encorbellement sur la voute en brique du ruisseau	440		205 187,42
Albi	rue du Marranel	EU	E	pvc 200mm	149	4	65 792,35
Albi	route de Teillet jusqu'à côte du Roc	EU	E	pvc 200mm	261	1	80 645,81
Albi	chemin Fontaine de Veyrières	EU	E	pvc 200mm	220	16	88 130,19
Albi	lices Jean Moulin	EU	R	chemisage	120	0	18 621,42
Albi	rue Rinaldi	EU	R	création séparatif pvc 200 mm	75	14	47 056,04
Albi	rue de Jarlard	EU	R	déplacement réseau dans emprise futur pont de la rocade fonte 200mm 6m; fonte 250mm 77	83	0	48 676,87
Albi	rue de la vigne	EU	R	mise en séparatif trvx 2013	88	12	24 820,78
Albi	rue St Antoine	EU	R	réfection que des branchements pvc 160mm	100	30	49 917,61
Albi	rue du Bourguet	EU	R	réfection réseau	66	13	41 264,75
Albi	rue de la Milliassole	EP	E	pvc 400 mm busage fossé pour élargissement voirie	65	0	17 740,91
Albi	rue de la Milliassole	EU	E	pvc 200mm 59m	59	2	18 358,25
Arthès	cit� de la violette	EP	R	mise en separatif trvx 2013			239 000,00
Arthès	cit� de la violette	EU	R	mise en separatif trvx 2013			162 000,00
Arthès	rue Larroque	EP	R	b�ton 1200mm	140	3	43 283,72

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	linéaire	Nbre branchements	Coût (HT)
Arthès	rue Larroque	EU	R	pvc 200mm	442	30	147 267,96
Carlus	plaine des sports	EP	E	création pluvial autour de la plaine des sports	200	1	22 371,90
Carlus	plaine des sports	EU	E	reprise du branchement	4	1	1 093,95
Fréjairolles	impasse du Pic	EU	E	pvc 200 mm119m; polypro 200 mm 250m	369	12	140 938,48
Fréjairolles	route de Teillet RD81	EU	E	polypro SN16 200mm	57	0	35 566,37
Fréjairolles	route de Teillet RD81	EU	E	pvc 200mm 129m; fonte 200mm 24m	154	2	78 471,93
Puygouzon	rue Flandre Dunkerque	EU	E	pvc 200mm	88	5	31 764,13
Puygouzon	route de Lamillarié	EU	E	pvc 200mm	64	2	18 218,06
Puygouzon	cote d'Al Vigné	EU	E	pvc 200 mm	135	7	37 750,84
Saint Juery	centre bourg	EP	E	200mm 26m; 300mm 95m; 400mm 430m; 500mm 138m; 600mm 99m	788	43	123 917,83
Saint Juery	centre bourg	EU	R	mise en séparatif pvcCR16 200mm 488m; fonte 200mm 171m	659	49	70 181,70

soit 6 km de réseaux renouvelés, plus de 530 branchements repris ainsi que 4.7 km d'extension de réseau et 125 nouveaux branchements.

Réalisation du nouveau système de traitement de Fréjairolles – secteur Ondesque

La nouvelle installation a été réalisée à proximité de l'actuelle station inadaptée pour traiter des effluents d'eaux usées et eaux pluviales mélangées. Elle a été mise en service en novembre 2012.



La filière comprend un traitement naturel biologique par passage sur filtres plantés de roseaux. Les effluents après dégrillage des matières les plus grossières, sont envoyées sur un massif filtrant (composé de trois couches de matériaux) planté par des roseaux. Les eaux usées sont épurées grâce à une filtration des éléments solides maintenus en suspension et grâce à l'épuration biologique des micro-organismes contenues dans le massif filtrant ; le système racinaire des roseaux aide à l'aération de ces micro-organismes.

- la réception du marché de génie civil et la poursuite de la mise en observation des files EAU, AIR et BOUES de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi
- l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration de moins de 2 000 EH notamment par la réalisation d'ouvrages de surverse adaptés sur les lagunes, permettant l'élimination des lentilles en surface, et la floculation des boues d'aération à la ZAC Albipôle ;
- l'amélioration de la sécurité et la fiabilisation de fonctionnement des postes de relevage, en particulier celui du Pont Neuf à Albi ;
- l'adaptation du SPANC aux 50 nouvelles filières individuelles agréées et l'incitation technique et financière à la réhabilitation des installations classées forte pollution.

LES PERSPECTIVES 2013...

2013 verra notamment :

- la mise en place des équipements de télésurveillance réglementaires sur les déversoirs d'orage et les by-pass des postes de relevage du territoire de l'agglomération albigeoise ; avec en parallèle une uniformisation des postes de télégestion de l'ensemble des nouveaux ouvrages transférés en 2010.
- la mise à l'étude des différents scénarii de la mise à niveau du traitement des effluents de Terssac-Albipôle et Marssac
- l'étude de la mise en place d'un réseau de collecte et d'un système de traitement pour Rouffiac.
- la mise en place d'un équipement de traitement et de déshumidification de l'air sur le poste de relevage structurant de Saint-Juéry (PR4).
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.

Annexes